

Épargnez.
Obtenez.
Recommencez.

Voici le

Compte accumulateur d'épargne BMO

Le premier compte au Canada¹ grâce
auquel vous obtenez de l'intérêt
bonifié pour vous récompenser
d'épargner mensuellement.

BMO



Ici, pour vous.^{MC}

Épargnez. Obtenez. Recommencez.

C'est aussi simple que cela.
Épargnez 200\$ ou plus chaque
mois. Obtenez de l'intérêt bonifié².
Recommencez chaque mois.

Parlons-en!

Offre d'une durée limitée :

Obtenez **2,50%** d'intérêt
jusqu'au 30 juin 2015 lorsque
vous augmentez mensuelle-
ment le montant de votre
épargne de 200\$².

Voici comment ça fonctionne :

200\$

Économisez

Ouvrez un nouveau Compte accumulateur d'épargne et faites un dépôt de 200\$ ou plus.

1,30%

Obtenez

Obtenez 0,30% d'intérêt sur chaque dollar et 1,00 % d'intérêt supplémentaire sur chaque dollar, jusqu'à concurrence de 250 000\$, si vous augmentez mensuellement le montant de votre épargne de 200\$².



Recommencez

Recommencez chaque mois.

Pour en savoir plus, communiquez avec nous ou allez à

bmo.com/accumulateurdepargne

1 Lors de la comparaison du Compte accumulateur d'épargne BMO avec d'autres comptes d'épargne offerts sur les sites Web publics de Banque CIBC, TD Canada Trust, RBC Banque Royale, Banque Scotia, Tangerine, Banque Nationale et Services financiers le Choix du Président, en date du 1^{er} mars 2015.

2 Le taux d'intérêt de 2,50% est composé d'un taux d'intérêt de base de 0,30% et d'un taux d'intérêt bonifié de 1,00% plus un taux d'intérêt de bienvenue de 1,20%. Les taux d'intérêt indiqués sont annuels. Le taux d'intérêt de base s'applique à la totalité du solde de votre Compte accumulateur d'épargne (le « Compte »). Les taux d'intérêt bonifié et de bienvenue s'appliquent chacun au solde de votre Compte jusqu'à concurrence de 250 000\$ chaque mois où vous augmentez le solde mensuel de votre Compte de 200\$ ou plus. Pour déterminer si vous êtes admissible à l'intérêt bonifié ou à l'intérêt de bienvenue au cours d'un mois, nous calculerons l'écart entre le solde de fermeture au dernier jour ouvrable du mois précédent et celui au dernier jour ouvrable du mois en cours en excluant l'intérêt de base versé au cours du mois, l'intérêt bonifié versé à l'égard du solde du mois précédent et tous les frais de retrait ou de virement; et cet écart doit être d'au moins 200\$. L'intérêt de base est calculé sur le solde de fermeture quotidien et versé mensuellement le dernier jour ouvrable du mois. L'intérêt bonifié et l'intérêt de bienvenue sont calculés chacun sur le solde de fermeture quotidien et versés mensuellement le deuxième jour ouvrable du mois suivant. L'intérêt bonifié et l'intérêt de bienvenue sont calculés chacun à compter du premier jour ouvrable du mois, peu importe la journée où vous êtes devenu(e) admissible à l'intérêt bonifié et à l'intérêt de bienvenue. Le taux d'intérêt de base et le taux d'intérêt bonifié peuvent chacun changer en tout temps, sans préavis. Le taux d'intérêt de bienvenue est offert jusqu'au 30 juin 2015. Les taux d'intérêt en vigueur peuvent être obtenus dans toutes les succursales de BMO où des comptes sont détenus, en ligne sur bmo.com/taux, et par téléphone, au 1-877-225-5266. L'offre de taux d'intérêt de bienvenue peut être modifiée ou retirée en tout temps, sans préavis. ^{MC/MD} Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

Renseignements sur le Compte accumulateur d'épargne

Avec le Compte accumulateur d'épargne, vous obtenez de l'intérêt bonifié chaque mois où vous augmentez le solde de votre Compte de 200\$ ou plus.

Frais bancaires

Le Compte accumulateur d'épargne BMO ne peut pas être lié à un programme de services bancaires courants. Des frais payables à l'utilisation s'appliquent s'il y a lieu.

Il n'y a pas de frais imputés pour déposer ou transférer des fonds dans le Compte accumulateur d'épargne BMO, ni pour consulter l'historique du compte en ligne ou recevoir un relevé en ligne.

Vous n'avez droit qu'à un seul virement par mois à partir de votre Compte accumulateur d'épargne BMO vers un autre compte bancaire de BMO, peu importe la façon dont vous l'effectuez, que ce soit à une succursale de BMO, à un guichet automatique, en ligne ou par téléphone. Chaque virement additionnel entraînera des frais de 5,00\$.

Des frais de 5,00\$ s'appliquent pour chaque retrait d'espèces effectué dans une succursale de BMO ou à un guichet automatique ainsi que pour chaque prélèvement débité de votre Compte.

Des frais de 0,85\$ s'appliquent pour une interrogation des mouvements du compte effectuée à un guichet automatique et par l'intermédiaire des Services bancaires par téléphone; des frais de 5,00\$ s'appliquent lorsque l'interrogation est effectuée à une succursale de BMO ou avec un agent du Centre contact clientèle.

Des frais de 2,00\$ s'appliqueront chaque mois où vous recevrez un relevé papier.

Définitions :

Compte signifie le Compte accumulateur d'épargne.

Intérêt de base signifie le taux d'intérêt s'appliquant au solde intégral du compte, que vous en augmentiez le solde du compte ou non.

Intérêt bonifié signifie un pourcentage d'intérêt supplémentaire dont vous bénéficierez chaque mois où le solde de votre Compte augmente de 200\$ ou plus.

• L'intérêt bonifié s'applique aux soldes ne dépassant pas 250 000\$. Afin de déterminer si vous êtes admissible à l'intérêt bonifié pour un mois donné, nous calculerons l'écart entre le solde de fermeture du Compte au dernier jour ouvrable du mois précédent et celui au dernier jour ouvrable du mois courant; cet écart doit être d'au moins 200 \$. Le solde de fermeture à la fin du mois courant ne tient pas compte de l'intérêt de base versé au cours du mois, de l'intérêt bonifié versé à l'égard du solde du mois précédent ni des frais de retrait et de virement.

• L'intérêt bonifié est calculé sur le solde de fermeture quotidien du Compte et versé mensuellement le deuxième jour ouvrable du mois suivant. L'intérêt bonifié est calculé à compter du premier jour ouvrable du mois, peu importe la journée où vous y devenez admissible.

• Dans les cas suivants, seul l'intérêt de base sera versé :

(i) chaque mois où le solde de votre Compte n'augmente pas de 200\$ ou plus; et

(ii) sur la partie du solde de votre Compte supérieure à 250 000\$.

• L'intérêt de base est calculé sur le solde de fermeture quotidien et versé mensuellement le dernier jour ouvrable de chaque mois.

• Si vous fermez votre Compte accumulateur d'épargne ou passez à un autre type de compte (s'il est permis de le faire), vous ne serez pas admissible à l'intérêt bonifié pour le mois du changement, même si votre solde a augmenté de 200\$ ou plus. Vous obtiendrez de l'intérêt de base sur le solde intégral de votre Compte, calculé jusqu'au jour ouvrable précédant la fermeture ou la substitution de Compte.

• Nous nous réservons le droit de modifier en tout temps le montant par lequel vous devez augmenter le solde de votre Compte chaque mois pour obtenir de l'intérêt bonifié.

• Nous nous réservons le droit de modifier de temps à autre les taux d'intérêt ou les paliers du solde, ou les deux. Vous pouvez obtenir des renseignements à jour sur les taux et les modalités liés aux Comptes en vous présentant dans l'une de nos succursales canadiennes où des comptes de dépôt sont détenus, en consultant bmo.com/taux ou en composant le 1-877-225-5266. Les taux d'intérêt indiqués sont annuels.

• Vous ne pouvez être titulaire que d'un seul Compte accumulateur d'épargne, qu'il s'agisse d'un compte individuel, conjoint ou en fiducie.